Institut de la statistique du Québec

commerce international des marchandises du Québec

Juin 2006
Volume 7, numéro 1

ÉCONOMIE

Données du 1er trimestre 2006

Table des matières

Conjoncture

Les importations débutent bien l'année 1

Dossier

La mesure du commerce extérieur dans les pays membres de l'Union européenne 2

Mesures régionales du commerce international dans certains pays européens 4

Conjoncture

Les exportations débutent bien l'année

Au cours du premier trimestre 2006, les exportations québécoises, mesurées en dollars courants non désaisonnalisés, fléchissent très légèrement d'environ 0,5 %. Leur valeur, qui atteint 18,0 milliards de dollars, est supérieure de plus de 3 % à celle de la période correspondante en 2005. Après les deuxième et quatrième trimestres 2005, c'est la troisième fois depuis le début de 2001 que la valeur trimestrielle des exportations franchit la barre de 18 milliards de dollars.

De leur côté, les exportations canadiennes enregistrent un recul de plus de 3 % comparativement au trimestre précédent en raison, notamment, d'une baisse des ventes d'automobiles, de gaz naturel et de pétrole brut.

Au cours du premier trimestre 2006, plusieurs produits québécois vendus à l'étranger laissent voir une baisse. Parmi eux, les plus touchés sont l'équipement et le matériel de télécommunication, le minerai et les concentrés de fer ainsi que les véhicules récréatifs. Par contre, les ventes d'aluminium s'accroissent de près de 20 %, faisant de ce produit la principale exportation au cours de cette période. Leur valeur de 1,8 milliard de dollars représente un niveau jamais atteint auparavant. Les ventes de cuivre profitent également de la demande mondiale de matières premières. L'augmentation de près de 30 % par rapport à la période précédente les porte à un nouveau sommet. Les ventes d'avions et d'électricité affichent également des hausses importantes tandis que les embarcations de plaisance enregistrent leur pic saisonnier qui représente près de la moitié des ventes de l'année.

Après une hausse de plus de 5 % au dernier trimestre 2005, les exportations aux États-Unis se voient réduites d'environ 2 % en début d'année. Plusieurs produits concourent à cette baisse, en particulier, les avions, l'équipement et le matériel de télécommunication, les dérivés du pétrole ainsi que les véhicules récréatifs. Mais, à l'inverse, les ventes d'aluminium et de cuivre établissent de nouveaux records, tandis que celles d'électricité et de véhicules récréatifs s'élèvent fortement par rapport à la période précédente. Malgré ce recul, les exportations surpassent tout de même de près de 2 % leur niveau du premier trimestre 2005.

Les exportations vers l'Europe, qui affichaient une hausse de près de 8 % au quatrième trimestre 2005, s'accroissent de plus de 13 %. L'aluminium, les pièces de véhicules automobiles et le papier journal voient leurs ventes régresser, mais les fournitures médicales, les machines industrielles et les embarcations de plaisance connaissent une augmentation. Toutefois, la cause principale de la hausse des exportations en Europe réside dans les ventes d'avions : leur valeur totalise plus du double de celle enregistrée lors de la période précédente. Elle représente ainsi près du quart des exportations en Europe.

Après un recul de plus de 4 % au dernier trimestre 2005, les exportations vers l'Asie connaissent une nouvelle baisse de près de 14 %. Les instruments de mesure, le papier journal, le cuivre, les minerais en général et diverses machines industrielles comptent parmi les produits les plus touchés par cette baisse.

Malgré une baisse d'environ 3 %, les importations québécoises demeurent à un niveau élevé. Le premier trimestre 2006 représente en effet la quatrième période consécutive où la valeur des importations dépasse la barre de 19 milliards de dollars. La baisse observée au cours de ce dernier trimestre provient en bonne partie d'une diminution des achats de pétrole brut, de mazout et d'autres dérivés du pétrole, d'équipement et de matériel de télécommunication ainsi que de cuivre. Par ailleurs, les achats de produits chimiques, organiques et inorganiques,

Québec

de métaux précieux ainsi que de tôles, de feuilles et de feuillard d'acier enregistrent une hausse marquée.

De leur côté, les importations canadiennes affichent un recul de moins de 1 %. Comme dans le cas du Québec, on observe une baisse des achats de pétrole brut, de mazout ainsi que d'équipement et de matériel de télécommunication. Cette dernière est toutefois compensée en bonne partie par l'augmentation des achats de produits chimiques, de vêtements et de véhicules moteurs, autres que les automobiles et les camions.

En hausse de 2 %, les importations en provenance des États-Unis poursuivent la croissance amorcée au dernier trimestre 2005. Au cours des trois premiers mois de 2006, on observe bien une diminution des achats d'équipement et de matériel de télécommunication, de moteurs d'avion et de produits chimiques inorganiques, mais d'un autre côté, on note une hausse plus forte des achats de médicaments, de matières en bois brut ainsi que de véhicules moteurs autres que les automobiles et les camions.

La valeur des importations provenant d'Europe, qui était demeurée relativement stable au cours des deux trimestres précédents, enregistre un recul de plus de 4 % pour les trois premiers mois de 2006. Ce sont les achats de pétrole brut, de mazout et des autres dérivés du pétrole, des médicaments ainsi que des moteurs et des pièces d'avion qui laissent voir les plus fortes baisses. Par contre, on observe une hausse marquée des achats de produits chimiques, d'instruments de mesure de même que de tôles, de feuilles et de feuillard d'acier.

Malgré une augmentation des achats d'automobiles, de vêtements, de chaussures et de meubles, les importations en provenance des pays asiatiques régressent de près de 3 % au premier trimestre 2006. De plus faibles achats d'équipement et de matériel de télécommunication, de téléviseurs et d'instruments de mesure sont les principaux facteurs de cette baisse.

Valeur des exportations et des importations, Québec, 4e trimestre 2005 et 1er trimestre 2006

	Exportations		Importations	
	2005tr4	2006tr1	2005tr4	2006tr1
	M$			
Total	**18 106**	**18 006**	**19 649**	**19 058**
États-Unis	14 637	14 347	6 050	6 172
Europe	1 614	1 828	5 218	5 229
Asie	863	744	3 410	3 309
25 principaux produits	11 862	11 717	13 263	12 591
10 principaux produits	7 859	8 093	9 693	9 256

Dossier

La mesure du commerce extérieur dans les pays membres de l'Union européenne

Les pays membres de l'Union européenne (UE) partagent un espace économique commun dans lequel les biens peuvent passer d'un territoire national à un autre sans aucune formalité douanière aux frontières des pays membres. Dans ce contexte, les statistiques en base douanière présentent les importations et les exportations de la Communauté européenne; cependant, d'autres renseignements sont nécessaires pour connaître le commerce entre les pays membres.

Pour atteindre cet objectif, Eurostat, l'organisme statistique responsable de la coordination des statistiques de l'UE, a établi deux systèmes de collecte de données. Le premier *Extrastat* mesure le commerce entre les pays de l'UE et l'extérieur, alors que le deuxième, *Intrastat* mesure le commerce entre les pays membres. Ces systèmes sont gérés et maintenus par les autorités nationales de chacun des pays membres, qui utilisent l'information pour leurs besoins nationaux et la transmettent à Eurostat[1] selon les concepts communautaires.

Cet article présente les deux systèmes statistiques : *Extrastat* et *Intrastat*, les implications de l'utilisation des systèmes conjugués et la méthodologie utilisée par certains pays européens pour obtenir des données régionales sur leur commerce extérieur.

Le système *Extrastat*

Le système *Extrastat* mesure tous les biens qui entrent et sortent de l'UE à partir des renseignements douaniers recueillis par les pays membres. Selon la définition communautaire, les échanges sont assignés à l'État membre dans lequel les formalités douanières ont été remplies.

Les sources de données

La normalisation des renseignements douaniers provenant des différents pays membres est facilitée par l'utilisation du Document administratif unique (DAU) pour toutes les formalités douanières dans tous les pays membres de l'UE. Le DAU contient les variables communautaires obligatoires, mais les autorités douanières nationales peuvent y ajouter des renseignements supplémentaires pour répondre à leurs besoins.

Selon les pays membres, différents seuils permettent de ne pas remplir le DAU pour certaines transactions; les données sous ce seuil sont estimées. Selon le règlement communautaire, le seuil par envois ne peut pas être plus élevé qu'une tonne de masse nette ou 1 000 euros.

Le système de commerce spécial

Les données communautaires sur les échanges extérieurs sont compilées selon le système de commerce spécial.

1. Les renseignements sur la mesure du commerce extérieur européen sont tirés de EUROSTAT (2003), *Foreign trade statistics.*

C'est-à-dire que les entrepôts de douanes et les zones franches ne sont pas inclus dans le territoire statistique des échanges. Les marchandises reçues dans les entrepôts de douane ne sont enregistrées dans les importations que lorsqu'elles sont placées en libre circulation ou sous une procédure douanière pour transformation intérieure. De la même façon, les biens placés dans un entrepôt de douane ou en zone franche sont comptabilisés dans les exportations dès leur entrée.

Cependant, certains pays diffusent aussi leurs propres données basées sur le système de commerce général dans lequel le territoire statistique correspond aux frontières physiques du pays, incluant les entrepôts douaniers et les zones franches.

Les variables recueillies

Selon les règlements communautaires sur le commerce extérieur, les autorités nationales doivent transmettre à Eurostat la valeur et le poids des marchandises ventilés selon la nomenclature combinée des produits (N.C. 8), le pays de destination des exportations ou le pays d'origine des importations et le mode de transport à la frontière de l'UE.

La valeur

Les exportations sont évaluées franco à bord ou FAB (*free on bord ou FOB*), soit la valeur en douanes des marchandises plus les coûts de transport et d'assurance sur le territoire du pays membre d'où les biens sont exportés.

Les importations sont évaluées coûts, assurance et fret ou CAF (*cost insurance and freight ou CIF*), soit la valeur en douanes à laquelle sont ajoutés les coûts de transport et d'assurance pour la portion du trajet située à l'extérieur du pays importateur.

Le système *Intrastat*

Le système *Intrastat* mesure les échanges de biens entre les pays membres de l'UE. Les envois de marchandises vers un pays membre sont appelés « expéditions » et les marchandises provenant d'un autre pays membre sont nommées « arrivées ». Les renseignements proviennent d'enquêtes mensuelles menées par les autorités statistiques nationales auprès des opérateurs intracommunautaires.

Les sources de données

La liste des opérateurs intracommunautaire est établie par les autorités fiscales nationales à partir des déclarations mensuelles concernant la Taxe à valeur ajoutée (TVA). À partir de cette liste, mise à jour chaque mois, les autorités statistiques informent les opérateurs intracommunautaires de leur obligation de produire une déclaration *Intrastat*. La plupart des pays recueillent les déclarations *Intrastat* en format électronique.

Pour réduire le fardeau des petits opérateurs, les enquêtes *Intrastat* font appel à un système de seuils. Sous le premier seuil, qui vise les petits opérateurs, les transactions sont exemptées de déclaration. Sur le plan national, leurs données sont estimées. Chaque pays doit placer le seuil pour que ces transactions représentent un maximum de 3 % des échanges.

Le deuxième seuil vise les opérateurs ayant un volume moyen de transaction. Ceux-ci peuvent remplir une déclaration simplifiée qui omet les quantités, la nature des transactions et permet de regrouper les données pour les produits dépassant leur dix principaux en termes de valeur. Ce type de déclaration doit couvrir un maximum de 6 % des échanges.

Tous les autres opérateurs doivent transmettre une déclaration complète incluant toutes les variables pour toutes leurs transactions.

La définition du commerce

L'univers des échanges concerne les biens en libre circulation dans la Communauté et la mesure est basée sur l'univers de taxation des pays membres plutôt que sur les frontières physiques. Les concepts tels que le commerce spécial ne s'appliquent donc pas à ce type de données.

Les variables recueillies

Selon les règlements de la Communauté européenne, les données obligatoires sont : les produits, le pays membre partenaire, la valeur et le poids des marchandises et le type de transaction (achat/vente, location-bail, etc.). Depuis 2004, les pays membres n'ont plus l'obligation de recueillir le mode de transport des échanges avec les pays membres.

Selon les besoins nationaux, d'autres renseignements peuvent être recueillis, tels que le pays d'origine des arrivées, la région intérieure de destination des arrivées, la région d'origine des expéditions et le mode de transport.

La valeur

Les expéditions sont évaluées franco à bord ou FAB (*free on bord ou FOB*); elles incluent la valeur taxable déclarée des marchandises et les coûts de transport et d'assurance sur le territoire du pays membre d'où les biens sont expédiés.

Les arrivées sont évaluées coûts, assurance et fret ou CAF (*cost insurance and freight ou CIF*), soit la valeur taxable déclarée plus les coûts de transport et d'assurance pour la portion du trajet située à l'extérieur du pays membre qui déclare l'arrivée.

Particularités du système statistique du commerce de l'UE

L'utilisation des systèmes *Extrastat* et *Intrastat* permet de connaître l'ensemble des biens qui entrent et sortent d'un pays membre de l'UE malgré l'absence de frontière douanière au sein de l'Union; chaque pays possède sont propre ensemble de données qu'il peut bonifier si nécessaire. Une caractéristique de ce système est qu'il permet à certains pays de produire des données infranationales.

Cependant, ces données conjuguées ne sont pas nécessairement comparables aux mesures du commerce basées

uniquement sur les données douanières. Entre autres, les données tirées de l'enquête *Intrastat* présentent le pays de provenance plutôt que le pays d'origine économique des marchandises. Une deuxième source de différence est le double compte des marchandises importées dans un pays et expédiées par la suite dans un autre État membre ou des arrivées d'un autre pays membre exportées à l'extérieur de l'UE.

Fréquemment, ce type de transaction est traité par des courtiers en logistique de transport et n'implique aucun résident national. Dans ces cas, il s'agit d'un quasi-transit, appelé par Eurostat « l'effet Rotterdam ». Cet effet est particulièrement présent dans les données présentant les échanges de pays servant fréquemment de porte d'entrée ou de sortie de l'UE. Les Pays-Bas et la Belgique excluent ce type de transaction dans leurs données nationales.

Mesures régionales du commerce international dans certains pays européens

Plusieurs pays européens ont des préoccupations politiques particulières sur le plan régional et ont conçu des méthodes d'estimation pour évaluer la part de la participation des régions dans leurs échanges internationaux. Mentionnons, par exemple, l'Espagne, l'Allemagne, la France, la Belgique et le Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni et la Belgique ont conçu des méthodologies spécifiques pour obtenir des données du commerce ayant une bonne représentativité de l'activité économique régionale. Les deux méthodologies utilisent les renseignements tirés des systèmes statistiques *Extrastat* et *Intrastat*; toutefois, dans les deux cas, des renseignements supplémentaires sont utilisés. La prochaine section présente les travaux détaillés de ces deux pays et un survol des méthodes utilisées par d'autres pays européens.

La mesure du commerce outre-mer par régions au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni[2], le système statistique du commerce outre-mer est maintenu par une unité de l'organisme responsable des douanes et du revenu (HM Revenue & Customs (HMRC), Statistics and Analysis of Trade Unit (SATU).

La méthode utilisée pour régionaliser les données fait appel au registre des entreprises, et la région des commerçants est déterminée selon leur lieu de résidence, comme dans les registres du commerce international au Canada[3]. La particularité de la méthodologie britannique est qu'elle corrige l'effet de concentration du siège social par une enquête auprès des grands exportateurs.

Sources des données

Les systèmes Intrastat et Extrastat

Les variables concernant les exportations et les importations outre-mer tels les produits, les pays d'origine et de destination, la valeur et le poids proviennent des systèmes *Extrastat* et *Intrastat*.

Pour permettre de localiser la région de résidence, le numéro d'identification des entreprises, incluant les filiales responsables des transactions, est aussi tiré des fichiers du commerce.

Les fichiers administratifs

Les autorités fiscales et douanières britanniques (HMRC) maintiennent un fichier des entreprises basé sur le numéro de la TVA, incluant les identifiants des filiales de l'entreprise. Le couplage de ces numéros avec ceux tirés des fichiers du commerce permet d'obtenir le code postal des exportateurs et des importateurs. Le code postal permet d'obtenir le lieu de résidence du commerçant selon lequel les données sont régionalisées pour la majorité des entreprises.

L'Enquête auprès des exportateurs

Les données basées sur les déclarants responsables du commerce outre-mer apportent une surreprésentation importante des régions abritant des sièges sociaux ou des centres administratifs régionaux. Pour corriger une partie de ce biais, l'organisme responsable des statistiques sur le commerce mène des enquêtes périodiques auprès des 200 plus grands exportateurs.

Cette enquête recueille l'information sur la valeur et la proportion du commerce généré par chacune des filiales de l'entreprise. Ces renseignements sont utilisés pour répartir la valeur des exportations de ces entreprises selon la région où se trouvent les établissements.

Pour les importateurs, ce type d'enquête ne peut pas être mené parce que les répondants ne peuvent pas désigner la région finale de destination d'un grand nombre de produits lors de l'importation. Par exemple, dans le cas des voitures qui seront envoyées chez différents concessionnaires, le nombre destiné à chacune des régions n'est pas connu à l'avance.

Traitements particuliers

Le traitement des données du commerce inhabituel

Pour certaines transactions, l'utilisation de l'adresse du responsable du commerce pourrait apporter un biais important aux données régionales, et elles sont regroupées au commerce dont la région est inconnue.

Ainsi, le pétrole raffiné des plateformes dans la mer du Nord, qui est dirigé directement vers les autres pays membres de l'UE, n'est pas inclus dans le commerce des régions où se trouvent les sociétés déclarantes. De même, les transactions

2. L'information sur la mesure du commerce outre-mer au Royaume-Uni est tirée du site Web : http://www.uktradeinfo.com/.

3. La régionalisation des exportations du Québec à partir du *Registre des exportateurs* de Statistique Canada est présentée dans le bulletin de l'ISQ, *Les régions exportatrices du Québec* dans la collection « Régions ».

des entreprises internationales qui n'ont pas d'adresse au Royaume-Uni sont aussi regroupées dans les régions inconnues; leur numéro de TVA est inscrit auprès des douanes à Aberdeen ce qui apporterait une surreprésentation des données écossaises. Finalement, le commerce des îles de la Manche et de l'île de Man n'est pas non plus associé à une région britannique.

Les régions inconnues

Malgré les efforts pour régionaliser les données, certaines transactions ne permettent pas d'obtenir une région liée à la transaction. Parmi celles-ci, il y a les enregistrements reliés à des numéros d'entreprise qui ne peuvent pas être couplés avec le registre ou dont le code postal obtenu est erroné et ne permet pas d'obtenir la région de résidence.

Certaines autres transactions sont associées à des numéros de TVA qui ne se rapportent pas à des entreprises. C'est le cas pour le commerce gouvernemental et le commerce des particuliers.

Les estimations sous le seuil de coupure du commerce

Les données situées sous le seuil de déclaration *Intrastat* sont estimées dans le système *Intrastat* à partir des dossiers fiscaux de TVA. Ces estimations sont réparties dans le commerce outre-mer en utilisant divers facteurs, dont les coefficients par produits et par pays concernant les répondants juste au-dessus du seuil. La même méthode est utilisée pour les données régionales.

La définition du commerce

Contrairement aux statistiques communautaires fournies à Eurostat sur la base du commerce spécial, les statistiques nationales britanniques sont compilées selon le système de commerce général.

Cette définition du commerce est la même que celle qui est utilisée au Canada et aux États-Unis. Dans ce système, les frontières statistiques correspondent aux frontières physiques.

Diffusion

Les variables disponibles sur le commerce outre-mer par régions

Les séries sur les exportations et les importations sont disponibles pour 12 régions selon le niveau 1 de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS 1). Les données pour la valeur du commerce et le poids des marchandises sont ventilées selon le produit, le pays d'origine ou de destination. Certaines compilations spéciales peuvent être obtenues sur demande. Pour les échanges intra-UE, l'activité principale du commerçant peut être produite. Pour les échanges extra-UE, le mode de transport, la mise en conteneur et les ports d'entrée et de sortie peuvent être disponibles.

Les produits sont détaillés selon le deuxième niveau de la troisième révision de classification type du commerce international (CTCI rév. 3), soit environ 63 groupes de produits sous 8 grandes classes, en plus d'une classe pour les biens non classifiés ailleurs.

Les séries concernant le nombre d'entreprises engagées dans le commerce outre-mer par régions britanniques ne sont pas disponibles selon les ventilations précédentes à cause des risques de dévoiler des renseignements confidentiels. Des dénombrements régionaux d'entreprises sont disponibles, ventilés selon l'activité principale ou la classe du chiffre d'affaires de l'entreprise par région et par comté.

Périodicité et révision

Les séries du commerce outre-mer par régions britanniques sont diffusées sur une base annuelle et trimestrielle commençant au premier trimestre de 1996. À chaque trimestre, les données du trimestre précédent sont révisées et les données annuelles sont révisées l'année suivante en même temps que les données globales. La somme des séries régionales équivaut à la dernière mise à jour des séries nationales.

La confidentialité

La diffusion des données sur le commerce outre-mer britannique est soumise à un strict protocole de confidentialité assurant qu'aucune entreprise ne peut être ciblée dans les données publiées ou livrées à la suite de demandes spéciales. L'agrégation des produits au deuxième niveau de la CTCI rév. 3 permet une certaine liberté dans la diffusion des tableaux par valeur et poids. Cependant, pour les enregistrements dont la combinaison des variables présente trois entreprises ou moins, une des variables de croisement est supprimée pour conserver la confidentialité.

Tableau 1
Commerce outre-mer du Royaume-Uni par régions, valeur et nombre d'entreprises, premier trimestre 2006

	Exportations		Importations	
	Valeurs	Nombre	Valeurs	Nombre
	M £	n	M £	n
Commerce avec les pays EU25				
Royaume-Uni	**35 827**	**16 967**	**38 593**	**22 221**
Angleterre*	25 677	14 489	31 084	19 511
Pays de Galles	1 450	554	626	632
Écosse	1 622	838	758	976
Irlande du Nord	769	1 086	581	1 102
Inconnues	6 309	...	5 544	...
Commerce avec les pays non-membres de l'UE25				
Royaume-Uni	**22 638**	**44 359**	**34 053**	**63 660**
Angleterre	18 239	40 466	28 226	57 889
Pays de Galles	867	1 163	995	1 605
Écosse	1 614	2 320	1 601	3 003
Irlande du Nord	431	410	419	1 163
Inconnues	1 487	...	2 812	...

* Les données de l'Angleterre incluent neuf régions.

Source : HM Revenue & Customs (HMRC), Statistical Analysis of Trade Unit (SATU), données provisoires.

La mesure du commerce extérieur par régions en Belgique

La Banque Nationale de Belgique produit les données du commerce extérieur selon les trois régions de la NUTS 1 (Flandre, Bruxelles et Wallonie), couvrant l'ensemble du territoire[4]. Les données sont diffusées selon un concept de commerce national, qui diffère du concept communautaire. L'utilisation du concept de commerce national ainsi que les variables supplémentaires incluses dans les enquêtes permettent de corriger des biais importants que l'on trouve dans les données régionalisées en utilisant l'adresse des centres de responsabilité, comme il se fait aux États-Unis[5] et au Canada.

Les sources des données

L'information utilisée pour produire les données du commerce extérieur des régions belges est tirée des systèmes *Extrastat* et *Intrastat*, tous maintenus par la Banque Nationale de Belgique même si les renseignements douaniers proviennent de l'Administration des douanes et accises.

En plus des variables obligatoires dans le règlement de la communauté, le DAU en Belgique contient une case supplémentaire pour indiquer la région d'origine des exportations et la région de destination des importations. La déclaration *Intrastat* doit aussi fournir ces renseignements pour les expéditions et les arrivées.

Traitement particulier

La méthodologie conçue par la Belgique pour les statistiques du commerce extérieur sur une base régionale corrige deux biais importants, soit l'effet de porte et l'effet de siège social. La prochaine section explique les ajustements méthodologiques apportés pour corriger les données par rapport à l'activité économique des régions belges.

La région d'origine et de destination

Le concept de région d'origine et de destination est utilisé pour corriger l'effet du siège social. Les régions abritant les centres administratifs des entreprises, telle Bruxelles, se trouvent surreprésentées dans les données du commerce n'utilisant pas les renseignements sur les régions parce que les entreprises y regroupent les activités administratives de déclarations douanières et fiscales.

Pour assurer une compréhension commune des concepts de région d'origine et de destination par les répondants et pour rapprocher les données des régions de production et de consommation plutôt que des centres de responsabilités, un arbre de décision est fourni aux entreprises.

Pour la région d'origine des biens, idéalement, la région belge où a été produite la dernière valeur ajoutée devrait être déclarée. Si elle est inconnue ou qu'il n'y a pas eu de valeur ajoutée en Belgique, la région d'expédition doit être fournie; autrement, si cette région est aussi inconnue, le siège social de l'entreprise doit être désigné.

Concernant la région de destination des biens, la structure est semblable. Soit, la région de première valeur ajoutée si elle est connue doit être fournie; sinon, la région où les marchandises seront expédiées; sinon, la région du siège social de l'entreprise doit être fournie.

Ces structures permettent aux entreprises de fournir une région d'origine ou de destination pour chacune de leurs transactions. Donc, l'ensemble des données sous le concept national est régionalisé, et il n'y a pas de régions résiduelles.

Concept du commerce national de Belgique

Le concept du commerce national est utilisé pour réduire le quasi-transit ou « l'effet de porte ». Cet effet est créé par les transactions des entreprises étrangères qui font affaire avec des représentants fiscaux ou des filiales spécialisées. Ces déclarants se concentrent au lieu de départ et d'arrivée des biens, tel que les ports et les aéroports, et leurs données surestiment le commerce de ces régions.

Le concept de commerce national de Belgique utilise un ensemble de données qui cible uniquement des transactions impliquant des résidents belges. Les non-résidents sont classés en deux catégories dont les transactions sont traitées différemment.

La première catégorie concerne les non-résidents purs, qui n'ont aucune transaction de marchandises avec des résidents belges : leurs transactions sont totalement exclues du commerce selon le concept national. Ces transactions sont reportées par des représentants fiscaux professionnels et des sociétés résidentes appartenant à des multinationales pour des entreprises qui utilisent la Belgique comme porte d'entrée et de sortie de l'UE.

La deuxième catégorie cible les non-résidents mixtes; leurs transactions sont aussi reportées par des représentants fiscaux ou des filiales administratives de multinationales, mais ils ont aussi des transactions de marchandises avec des résidents belges. Pour cette catégorie de non-résidents, la Banque Nationale de Belgique pose l'hypothèse que les biens destinés à l'économie belge ne sont pas stockés, et elle exclut les transactions qui déclarent des mouvements sur les stocks. Les autres transactions de ces non-résidents sont conservées dans la base de données, avec un ajustement pour prendre en compte les marges bénéficiaires.

4. Les renseignements sur le commerce extérieur de Belgique sont tirés du site : http://www.nbb.be
5. La régionalisation par États des exportations des États-Unis est présentée dans le précédent numéro de ce bulletin (volume 6, numéro 4).

Tableau 2
Différences entre commerce extérieur selon le concept national et le concept communautaire de Belgique, 2004

	Concept national	Concept communautaire	Différence
	G €		%
Exportations	197,1	246,7	-20
- intra-UE	152,1	189,4	-20
- extra-UE	44,9	57,3	-22
Importations	188,9	229,6	-18
- intra-UE	139,2	166,2	-16
- extra-UE	49,6	63,5	-22

Source : Banque Nationale de Belgique et Institut des Comptes Nationaux.

Les estimations sous le seuil de coupure du commerce

Les données pour le commerce à mettre à l'actif des entreprises qui se trouvent au-dessous du seuil de l'enquête *Intrastat* sont estimées sur le plan régional selon la méthode de « l'échantillon constant » utilisée par la Banque Nationale de Belgique pour les données mensuelles.

Diffusion

Variables disponibles selon le concept de commerce national par régions

Les séries régionales du commerce extérieur de Belgique présentent la valeur et la masse des importations et des exportations selon le produit et le pays d'origine ou de destination.

Au niveau le plus détaillé, les produits sont disponibles selon la N.C. 8. Certains regroupements selon le SH et selon la CTCI sont aussi publiés.

Périodicité et révisions

Les données sur le commerce par régions sont publiées par trimestres, quatre mois après la période de référence. Les premiers résultats diffusés sont provisoires et sont remplacés six mois plus tard par les résultats définitifs. Les séries régionales sont disponibles à partir de 2002.

La confidentialité

Les données belges pour lesquelles plus de 80 % de la valeur d'une combinaison de détails produit et pays est réalisée par une seule entreprise sont camouflées dans un code général pour le produit ou pays, si l'entreprise en fait la demande.

Tableau 3
Commerce extérieur de Belgique ventilé par région, 2002-2004

	2002	2003	2004
		G €	
Exportations			
Le Royaume	**178,8**	**180,9**	**197,1**
Région de Bruxelles-Capitale	7,5	6,9	8,3
Région flamande	143,1	145,6	158,3
Région wallonne	28,1	28,4	30,5
Importations			
Le Royaume	**168,4**	**171,0**	**188,9**
Région de Bruxelles-Capitale	14,7	13,7	15,2
Région flamande	132,7	135,5	151,3
Région wallonne	21,0	21,7	22,4

Source : Banque Nationale de Belgique et Institut des Comptes Nationaux.

La régionalisation du commerce extérieur dans d'autres pays membres de l'Union européenne

D'autres pays européens régionalisent leurs données du commerce international, selon les définitions d'Eurostat, en ajoutant des variables supplémentaires dans le DAU et dans leurs déclarations *Intrastat*.

Le degré de détail régional qui est demandé diffère d'un État membre à l'autre et les modalités de diffusion également.

Par exemple, l'Espagne publie les données mensuelles selon 52 provinces (NUTS 3), en incluant la province où ont lieu les procédures de douanes, ventilées par produits N.C. 8. La France diffuse aussi les données selon la NUTS 3, soit près de 100 départements, mais celles-ci sont trimestrielles et regroupées selon la Nomenclature économique de synthèse, qui détaille au maximum 114 produits. En Allemagne, les régions de destination et les régions d'expéditions selon les 16 Landërs (NUTS 1) doivent être déclarées.

Pour tout renseignement veuillez communiquer avec :

Marcel Caron
Karine St-Pierre
Direction des statistiques économiques et sociales
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2411 ou
1 800 463-4090 (sans frais)
Télécopieur : (418) 643-4129

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

La version PDF de ce bulletin est consultable sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationale du Québec
2e trimestre 2006
ISSN 1492-7098 (version imprimée)
ISSN 1715 636X (en ligne)

© Gouvernement du Québec

Institut de la statistique Québec